

MODALITES DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

1. Délivrance des attestations de formation/participation

Toute session (formation ou conférence) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou format papier.

SESSIONS PAYANTES		
Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique
Coût	0F	0F
NB : Les frais d'attestations sont inclus dans les frais de formation/participation		
SESSIONS GRATUITES		
Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous quinzaine (15 jours)	Sous quinzaine (15 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût	10.000 FCFA/ 20\$ USD/15 Euros	10.000 FCFA/ 20\$ USD/15 Euros
NB : Les frais d'attestations sont payants L'attestation est établie et transmise aux demandeurs : <ul style="list-style-type: none">- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;- qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la session ;- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation d'une part et les frais d'attestation d'autre part par les moyens de paiement disponibles.		

2. Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis sous quinzaine aux auditeurs :

- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;
- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »